

**GOVERNMENT OF THE  
REPUBLIC OF VANUATU**

**MINISTRY OF FINANCE  
AND ECONOMIC MANAGEMENT**

**Private Mail Bag 058  
PORT VILA, VANUATU  
Tel: 23032 Tel/Fax: 27937**



**GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE DE VANOUATOU**

**MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DE LA GESTION ÉCONOMIQUE**

**Sac Postal Privé 058  
PORT VILA, VANUATU  
Tel: 23032 Tel/Fax: 27937**

---

**Le Gouvernement du Vanuatu est à la recherche d'un directeur général et commissaire à temps partiel pour l'Autorité de régulation des services public du Vanuatu (URA), et il souhaite recevoir des expressions d'intérêt pour ce poste.**

Les principales responsabilités du directeur général et commissaire à temps partiel incluent, mais ne sont pas limitées à, la réglementation économique de l'eau et de l'électricité assujettie à la *Loi n°11 de 2007 relative à l'Autorité de régulation des services publics*.

**Compétences principales**

Le directeur général et commissaire à temps partiel doit avoir les compétences suivantes :

- a) Un spécialiste de la réglementation des services publics de renommée internationale avec l'expérience pertinente dans les transactions et la réglementation pour les secteurs de l'eau et de l'électricité, en particulier dans les pays en développement [Minimum 10 ans d'expérience] ;
- b) Des qualités démontrées pour diriger une organisation et renforcer les capacités, pour gérer les relations avec les représentants du gouvernement, les départements gouvernementaux, les compagnies de services publics dans les secteurs privés et publics, et les consommateurs ;
- c) Une connaissance approfondie des secteurs de l'eau et de l'électricité, en particulier du droit, de l'économie, et des aspects techniques et financiers de ces secteurs ;
- d) Une connaissance détaillée des domaines clés dans la réglementation de l'eau et de l'électricité, y compris les licences, la résolution des litiges, les questions de concurrence, les normes de sécurité et de fiabilité, les tarifs, la protection des consommateurs et l'administration des contrats ;
- e) Une connaissance et l'expérience des problèmes dans les secteurs de l'eau et de l'électricité dans la région du Pacifique Sud et/ou d'autres économies insulaires sont hautement souhaitables ; et
- f) Une maîtrise des compétences orale et écrite en anglais et une connaissance pratique du français sont hautement souhaitables et une connaissance du bichelamar est désirable.

Veillez envoyer un courriel à [breuben@ura.gov.vu](mailto:breuben@ura.gov.vu) pour demander un formulaire d'expression d'intérêt et les détails relatifs à la portée du service pour ce poste.

**À propos de l'Autorité de régulation des services publics**

L'URA a été mis en place selon la *Loi n°11 de 2007 relative à l'Autorité de régulation des services publics*. L'Autorité agit de manière indépendante du gouvernement et ses objectifs principaux sont d'accroître l'accès à des services d'eau et d'électricité sûrs, fiables et abordables, et de promouvoir les intérêts à long terme des consommateurs pour tout le Vanuatu. En outre, l'Autorité gère les litiges des consommateurs et conseille le gouvernement sur les questions liées à l'eau et à l'électricité. Elle examine également les tarifs en vertu des règles des Accords de concessions et de la législation pertinente.

**Les candidats ont jusqu'au vendredi 26 avril 2013 à midi (heure du Vanuatu, GMT +11) pour postuler.**